

Taxe d'apprentissage 2019

PROMESSE DE VERSEMENT

Attention : ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par ailleurs envoyer par l'intermédiaire de votre organisme collecteur.

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer au plus tard le 28 février 2019

À RENVOYER

par courriel > angelique.gaillard@sorbonne-universite.fr + copie à laurent.ferry@sorbonne-universite.fr
par courrier > Sorbonne Université – Direction de la formation et de l'insertion professionnelle
Taxe d'apprentissage – Boîte courrier 601 – 4, place Jussieu – 75252 Paris cedex 05

Organisme collecteur :

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

Nom, prénom du responsable de la taxe :

Fonction : Tél. :

Courriel :

Nous versons la taxe d'apprentissage au profit de : Sorbonne Université

Diplôme générique :

+ Versement au diplôme intitulé :

..... €

+ Versement au diplôme intitulé :

..... €

+ Versement au diplôme intitulé :

..... €

Total €

Date et signature

Sorbonne Université est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour :

la catégorie B

formations de niveau 1 et 2
(bac+3 à bac+5)

la catégorie A

formations de niveau 3
(bac+2)

N° UAI de l'établissement : 0755890V

Faculté de médecine

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

Le CFA LEEM du Master santé

FORMATION A

- Diplôme d'état de psychomotricien

FORMATION B

- Formations médicales
- Écoles de sages-femmes
- Capacité d'orthophoniste
- Capacité d'Orthoptiste
- Grade de licence pour les Diplômés d'état en ergothérapie
- Grade de licence pour les Diplômés d'état infirmier

Master Santé

- Épidémiologie
- Recherche clinique
- Recherche et organisation en santé
- Éducation thérapeutique et didactique professionnelle
- Expertise en gériatrie
- Risques sanitaires, radionucléaires, biologiques, chimiques et explosifs